

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2020

Présents : M. Alain DOSSO, M. Rémi FOULON, M. Evert ARRIVE, Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Rémy DOSSO, Mme Amélie FEUVRIER, M. Romaric FOULON Romaric, M. Didier RAIMBERT, Mme Nadine RAIMBERT et M. Grégoire VENTURI.

Absents / excusés : M Eric MAITROT donne pouvoir à Alain DOSSO

Secrétaire de séance : Mme Nadine RAIMBERT est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués au sein de l'EPAGE SEQUANA :

Le Maire informe que la délibération n° 2020-038 en date du 25 septembre 2020 prise par la Conseil Municipal doit être retirée.

En effet, il n'appartient plus au Conseil Municipal de désigner des délégués à la compétence GEMAPI au comité syndical, mais au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, qui représente la commune au sein dudit Syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retirer ladite délibération et décide, à l'unanimité, après vote à bulletin secret, de nommer à la l'EPAGE SEQUANA, pour la compétence animation :

- Monsieur Rémi FOULON, Premier Adjoint, délégué titulaire : 11 voix Pour
- Monsieur Alain DOSSO, Maire, délégué suppléant : 11 voix Pour

Commission CAO :

Le Maire informe que la délibération en date du 29 mai 2020 prise par la Conseil Municipal doit être retirée.

En effet, elle avait été prise en désignant les présidents des commissions. Or, ces commissions ont été modifiées le 10 juillet 2020, puisqu'il avait été précisé que le Maire devait-être président de droit.

Conformément aux termes de l'article L1411-5 du CGCT, la commission doit-être composée dans les communes de moins de 3500 habitants, par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du Conseil Municipal élus en son sein.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après vote à bulletin secret, de nommer :

- | | | | |
|-------------------|-----------|-------------------------|------------|
| - Rémi FOULON | Titulaire | Nadine RAIMBERT | suppléante |
| - Eric MAITOT | Titulaire | Grégoire VENTURI | suppléant |
| - Didier RAIMBERT | Titulaire | Valérie BAILLEUX RAMEAU | suppléante |

Alain DOSSO, Maire, est président de la commission.

Aménagement du parking :

M Rémi FOULON, vice-président de la commission Bâtiments/Urbanisme, a reçu un représentant de l'association G.R.E.N. afin que celle-ci puisse établir un devis sur l'aménagement sécuritaire de la place handicapé et de la pose de bordure autour des massifs.

Le devis s'établit à la somme de 5 249.16 euros et ne pourra faire l'objet de subvention du Département sur la main d'œuvre (80% de 2722,50 € soit 2 178 €), car si l'on dépose un dossier début 2021, le temps de l'instruction, les travaux ne pourront pas commencer avant fin de l'année prochaine. Il est rappelé que ces travaux sécuritaires doivent-être réalisés au plus tôt.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis d'un montant de 5 249,16€ et demande à M Rémi FOULON de rappeler l'association afin d'avoir une confirmation sur la réalisation des travaux afin que ceux-ci soit réalisés sur le premier trimestre 2020.

Compte rendu de la réunion avec la société Véolia :

M Romaric FOULON informe le Conseil Municipal qu'il a reçu M DE RAMCOURT de la société Véolia pour évoquer les points suivants :

- l'entretien de poteaux d'incendie
- la possibilité d'augmenter la pression des poteaux d'incendie via le château d'eau
- l'entretien du réseau et des avaloirs
- l'entretien de la station
- mise en place d'une convention pour obtenir les consommations d'eau annuelles.

Le Conseil Municipal prend acte de ses remarques et attend la réception de devis pour les mettre en concurrence. Il est demandé si le syndicat des eaux ne pouvait pas communiquer, à la commune, les consommations d'eau annuelles.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

M Romaric FOULON commente le schéma communal de défense extérieure de contre l'incendie réalisé par le cabinet BEREST de ILLKIRCH en février 2019.

Il donne le rapport sur l'état des poteaux d'incendie, des propositions d'amélioration validée par le SDIS avec niveau de priorité et enfin une estimation des travaux pour assurer une DECI complète sur la commune.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la société BEREST et notamment des estimations des travaux nécessaires pour assurer une DECI complète sur la commune, à savoir :

- Remplacement des PI par de PI DN 100mm normalisé : soit 4 PI n° 357003, 357004, 357005, 357008 pour un prix unitaire de 1 850 € soit un montant HT de 7 400 €
- Mise en place d'un PENA (point aspiration) au niveau du château d'eau pour une estimation de 5 000 € HT
- Mise en place de 2 PENA (citerne souple) de 120m³ à la ferme du chênnois et sur la RD 996 sud pour un montant unitaire de 18 000 € soit un montant HT 36 000 €.

Le Maire précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnées par la DETR à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal demande pourquoi les citernes ne sont pas répertoriées (voir avec le SDIS) et si il y a eu une convention de signée avec la GAEC EST.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

Les communes ont la responsabilité de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Pour assurer cette DECI, les sapeurs-pompiers doivent disposer de moyens en eau adaptés aux risques du secteur.

Dans cette optique, il est possible de réaliser un marché groupé pour organiser le contrôle du débit et de la pression des bouches et des poteaux d'incendie conformément au règlement département de défense extérieure contre l'incendie de la Côte d'Or.

La communauté de commune se propose d'organiser ce marché, si la commune souhaite y participer elle doit en faire part de son intérêt avant le 18 décembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer au marché groupé qui sera réalisé par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Entretien du réseau collectif, des avaloirs et de la station d'épuration :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un devis de la société Castel Assainissement de Chateauvillain sur l'entretien de la station d'épuration (entretien et nettoyage du déversoir et de la canalisation des effluents, pompages de bassins, transport et traitement de boues environ 45m3) et l'entretien du réseau composé de 2 200 ml de diamètres divers (1/5 par réseau) + 62 avaloirs.

Le Conseil Municipal décide de l'étude du devis lors d'une prochaine réunion dans l'attente d'une proposition Véolia qui a été sollicité récemment.

Commission – bâtiments et urbanisme :

M Rémi FOULON fait le point sur les demandes encours :

- Sécurisation du parking (devis GREN)
- Sécurisation du cimetière (voir avec la commission)
- Devis pour un portail entre la cour et l'escalier du parking (demande devis aux Ets ARNOULT)

Commission – salle communale :

Mme Valérie BAILLEUX-RAMEAUX fait le point sur les dossiers en cours :

- Commande de tables et de chaises (livraison prévue début janvier)
- Devis pour l'acquisition de vaisselle
- Equipement de la cuisine (chauffe plat, tables inox)
- Sécurisation des baies vitrées (devis à faire MCL)
- Création d'un meuble HI-FI (réalisation début d'année 2021, devis accepté)

Commission – fêtes et cérémonies :

Mme Nadine RAIMBERT fait le point sur les fêtes de fin d'année :

- Distribution des cadeaux aux enfants le dimanche 20 décembre avec le Père Noël
- Distribution de colis
- Distribution d'un sac et d'un calendrier par foyer (Mme RAIMBERT remercie Joanne et Richard qui ont œuvré à sa réalisation)
- Pour l'année prochaine voir pour compléter les illuminations du village

Commission – employé communal :

M Grégoire VENTURI fait le point sur sa commission :

- Acquisition d'une visseuse à faire pour l'employé communal (il s'en occupe)
- Installation de la boîte aux lettres (à faire)

- Il doit rencontrer la société Promut pour une proposition de désherbage du village (demande à faire également à la société ESAT)
- L'employé communal a commencé le jointement à l'intérieur de son local

Commission – chemins et voirie communale :

M Didier RAIMBERT donne les informations suivantes :

- Travaux du carrefour, il aurait dû commencer le 07 décembre, toujours rien de fait alors que ces travaux étaient considéré comme urgent pour la sécurisation. Les travaux sont de la compétence du SIVOM qui doit reprendre contact avec la société SCHMIT pour avoir un nouveau délai.
- Il doit voir avec la secrétaire le nom des propriétaires qui bordent les chemins de contournement du village afin que leur soit adressé un courrier au plus tard fin mars qui précise que la commune envisage des travaux sur les chemins en 2022 et qu'ils veulent bien respecter les bornages d'ici cette date.
- La commission doit se réunir sur le premier trimestre pour définir des travaux à confier au SIVOM en 2020.

Commission des bois :

M Grégoire VENTURI fait le point sur les affouages.

Le Maire informe les conseillers qu'une subvention de la Région a été accordée pour les travaux à effectuer dans la parcelle 53a pour un montant de 4 503 €.

Le Maire donne une information sur le courrier reçu des CODOR21.

Les marchés sont les suivants :

Epicéa : les bois verts scolytés se vendent mais à moitié prix, les bois secs ne se vendent pas.

Frêne : Peu de demandes actuellement avec rarement plus de deux offres par lot et des prix faibles.

Bois d'Industrie Bois Energie : réel manque de débouchés. Saturation des marchés en cette fin d'année.

Chêne : en bois d'œuvre le marché est toujours bon.

Hêtre : marché satisfaisant mais avec des prix planchers.

Affouages :

La problématique de l'effondrement des affouagistes en FC est un vrai casse-tête pour les Maires. En Saône et Loire il est testé l'affouage sous forme façonnés. Il s'agit de faire exploiter les bois par un entrepreneur puis de les mettre en dépôt sur une place de stockage, sous forme de grume pour que l'affouagiste n'ait pas l'abattage ni le débardage mais uniquement le billonnage, fendage, transport. Dans ces conditions, le stère passerait d'environ 4€ à 20€ par habitant.

Compte rendu de la réunion du Conseil des écoles

Mme Valérie BAILLEUX RAMEAU donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école du 05 novembre.

Le Maire informe les conseillers municipaux de la sollicitation Mme RIGAUT pour l'acquisition de divers matériels pour la maternelle selon les possibilités financière des communes.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à une participation mais dans des conditions autres, à savoir non pas sur les possibilités financières des communes mais sur un montant à répartir aux nombres d'habitants du RPI (si ces acquisitions se définissent d'un intérêt pédagogique).

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux un courrier de M Philippe CHARDON, Maire de Montigny-sur-Aube. Il a sollicité le Président de la Communauté de Commune du Pays Châtillonnais afin d'élargir la plage horaire des activités périscolaires. En effet, un créneau avant la classe faciliterait la prise en charge des enfants pour les parents. Il souhaiterait avoir un estimatif des familles qui pourraient être intéressées par ce service.

Après retour des parents concernés, les enfants sont actuellement tous accueillis par des nourrices sur la commune et dans ces conditions ne souhaitent pas modifier ces habitudes.

Syndicat des eaux :

M Rémi FOULON fait la synthèse du rapport d'activité du Syndicat des eaux de Brion-sur-Ource de l'année 2019.

- 1595 habitants desservis, 178 800 m³ mis en distribution et 136 792 m³ vendus consommation moyenne de 152 litres /habitant/jour
- 80 kms de canalisation
- rendement 76.5 %
- renouvellement de l'armoire électrique et télégestion de Courban

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

ZAE (zone d'activité Eolienne) :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que plusieurs sociétés d'installation d'éoliennes sont en cours de démarchages auprès des propriétaires. Il s'agit des sociétés : ELICO – ABO WIND – WKN France et SAB. Actuellement, certaines ont déjà obtenus un avis favorable des propriétaires concernés par les zones d'études (sud de la commune).

Pour faire suite au processus engagé, et entamer une phase d'étude, ce qui permettrait de définir les enjeux environnementaux, un mât de mesure de vent devra être implanté pour connaître le potentiel éolien réel et les études écologiques à prévoir sur la zone d'étude, ils sollicitent un rendez-vous avec la commune.

Le Conseil Municipal décide d'une prise de contact, dans le premier semestre 2021, avec les deux entreprises les plus avancées avec les propriétaires, pour que lui soit présentée le projet.

Questions et informations diverses :

Le Maire informe les Conseillers que les dernières subventions devraient être reçues pour la fin de cette année. L'assiette de subvention de la DSIL et de la DETR a été recalculée à la baisse ce qui devrait induire une diminution d'environ 1000 € mais qui seront compensé par un aide à l'isolation d'environ 1 200 €.

Le Maire tient informé le Conseil Municipal des démarches entreprise dans le cadre de la dotation biodiversité versée aux communes en zone de cœur du Parc National de Forêt. Une demande de rencontre avec la Ministre doit être envoyée co-signée par les communes de Essarois, Faverolles, Gurgy la ville, Les goulles, Louesme, Moitron, Montmoyen Rochefort, Arbot, Rochetaillée, en présence des parlementaires concernés, et amener à voter les Lois de Finances.

La séance est levée à 12 h 15

